

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation L'an deux mille vingt
17.01.2020 Le 24 janvier à 18 h 00
Date d'affichage Le Conseil Municipal légalement convoqué,
17.01.2020 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Madame Laurence SERRURIER, Maire.

Nombre de Conseillers Etaient présents :
MM. LAMOUR C., Adjoint
MM. TAGLIOLI A., GILBERT Y., DEBRET M-T.,
En exercice : 8 SALVETTI N., ROBERT LABARRE G.
Présents : 7 Absent excusé : M. BOURLOTON C.
Votants : 7 Formant la majorité des membres en exercice

Madame DEBRET Marie-Thérèse a été élue secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 OCTOBRE 2019

Après lecture du compte rendu du 10 octobre 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le compte rendu.

N° 001 / 2020 - RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2020

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le recensement de la population de la Commune aura lieu entre le 15 janvier et le 16 février 2020, donnant lieu à la nomination d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à désigner par arrêté municipal le coordonnateur communal ainsi que l'agent recenseur.

N° 002 / 2020 - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Madame le Maire donne lecture du devis proposé par l'entreprise « Les Jardins de Luc » concernant le renouvellement du contrat d'entretien communal pour l'année 2020. Les travaux d'entretien concernent le cimetière et les divers travaux d'entretien nécessaires sur le territoire de la commune.

L'entreprise propose le devis suivant :

- Contrat d'entretien pour 2020 (de mars à novembre) : 2 922,10 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Retenir l'entreprise « Les Jardins de Luc » concernant le contrat d'entretien communal pour l'année 2020. Le paiement de la prestation sera réalisé en fin de mois selon le travail effectué.
- Autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'entretien à intervenir entre la commune et l'entreprise « Les Jardins de Luc ».

PLUI : ANALYSE RACCORDEMENT ELECTRIQUE BATIMENTS ETOILES

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'élaboration du PLUi, il est nécessaire de connaître la faisabilité de raccordement électrique pour 7 bâtiments réhabilitables hors zone urbanisée, mentionnés en « bâtiments étoilés » dans le plan graphique du projet du PLUi.

Le coût estimé par le SDEC Energie, à la charge de la commune, s'élève à 210 €.

Madame le Maire propose de ne pas donner suite à cette analyse car dans le cadre de l'effacement des réseaux prévu en 2020, ces bâtiments seront pris en compte pour le raccordement électrique.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, de ne pas donner suite à la proposition du SDEC Energie.

EFFACEMENT DES RESEAUX

Madame le Maire informe que le SDEC Energie a missionné l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR pour réaliser les études détaillées nécessaires concernant l'effacement des réseaux pour les lieux-dits Le Fouc, Le Bout Dessous, et La Sauvagère. Les travaux débuteront au second semestre 2020.

ENTRETIEN CHEMIN RURAL N° 1 AU LIEU-DIT LE MANOIR

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite au dernier Conseil Municipal, il a été demandé de réaliser un devis pour nettoyer du chemin rural n° 1 afin d'avoir un accès plus simple que par le chemin rural n° 23 dit de La Pommeraye au Manoir. En effet l'accès par le chemin rural n° 23 est dangereux pour les véhicules agricoles qui passent au bord des maisons d'habitation pour accéder aux exploitations agricoles et forestières.

L'entreprise LEMAITRE propose un devis qui s'élève à 660 € TTC. Les travaux consistent à réaliser un débroussaillage et du tronçonnage sur le chemin rural.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de retenir le devis de l'entreprise LEMAITRE pour un coût des travaux s'élevant à 660 € TTC.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

↳ **Déplacement drainage terrain communal** : Madame le Maire rappelle que suite à l'accord du permis de construire pour une maison d'habitation sur le terrain cadastré section B n° 444 appartenant à M. BUNEL, il est nécessaire de déplacer un drainage sur ce terrain prévu pour le terrain communal situé sur la parcelle cadastrée section B n° 443 et contigu au terrain de M. BUNEL. Un devis a été réalisé par l'entreprise GUIBET pour le déplacement de ce drainage. Le coût des travaux s'élève à 1 408,73 € TTC. Ces travaux ont été effectués étant donné que le terrassier était le même pour le terrassement prévu pour la construction de la maison d'habitation de M. BUNEL.

↳ **Devis pose barrière accès usine hydroélectrique** : Suite à la visite sur place de la Commission travaux afin de proposer la meilleure solution pour l'installation d'une barrière sur le chemin d'accès à l'usine hydroélectrique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir le devis de l'entreprise COMAT ET VALCO pour la fourniture d'une barrière ouvrante d'une longueur de 3 mètres dont le coût s'élève à 885,61 € TTC.
- Retenir le devis de l'entreprise LES JARDINS DE LUC pour la pose de la barrière dont le coût s'élève à 240 € TTC. Il est demandé d'ajouter le coût pour la réalisation d'un accès piéton sur le côté droit de la barrière. Un nouveau devis sera établi.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h 40.

SERRURIER L.

GILBERT Y.

TAGLIOLI A.

DEBRET M-T.

SALVETTI N.

LAMOUR C.

ROBERT-LABARRE G.